

**Procès-verbal de la réunion du Comité de consultation
patronale-syndicale (CCPS)
Agence canadienne du pari mutuel et Syndicat de l'agriculture, AFPC**

Le 2 juillet 2013

Présents :

M. S. Suttie
Directeur exécutif intérimaire
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M. F. Murphy
Premier vice-président exécutif
national
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M^{me} S. Dubreuil
Directrice, Opérations
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} N. Milosevic
Agente des relations de travail
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M^{me} H. Hay
Conseillère principale en relations de travail
Direction des ressources humaines, AAC

Procès-verbal préparé par : M^{me} K. Dicaire
Adjointe exécutive du directeur exécutif
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

Examen du procès-verbal de la dernière réunion

On passe en revue le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2012. L'ACPM continue de chercher à réaliser des économies dans tous les domaines, y compris en collaborant avec les organismes provinciaux de réglementation en ce qui a trait au Programme de contrôle des drogues équine.

Bilan des récents problèmes relatifs aux horaires de travail à Toronto

Tous les griefs relatifs aux horaires de travail ont été résolus. Chaque fois que la situation le permet, la direction de l'ACPM fera tout le nécessaire pour que les employés bénéficient d'une période de repos de seize heures entre chaque quart de travail. Le Syndicat confirme que les employés n'ont pas d'autres questions en litige pour l'instant.

Situation financière de l'ACPM

L'an dernier, les recettes se sont chiffrées à 10,6 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 5 %. À ce jour, les recettes des mois d'avril, de mai et de juin ont reculé de 10,2 %, de 4,9 % et de 4,7 % respectivement, ce qui constitue une baisse moyenne de 6,4 % au cours des trois premiers mois de l'exercice financier. À titre de comparaison, les recettes annuelles de l'année 2006-2007 se sont élevées à 13,9 millions de dollars et celles de 2001-2002 étaient de 14,9 millions de dollars. On ne s'attend à aucun changement, ni renversement de cette tendance.

En dépit de cette diminution des recettes, l'ACPM a enregistré un léger excédent budgétaire grâce à la mise en œuvre de mesures plus rigoureuses de contrôle des voyages, à la décision de ne pas remplacer les employés qui ont pris leur retraite ou qui ont quitté l'Agence (y compris un cadre) et au partage des services d'un vétérinaire avec la Commission des courses de l'Ontario.

L'établissement des budgets demeure un défi, car il est difficile de prévoir les recettes. Nous devons toutefois continuer à fonctionner avec les recettes prévues en fonction des prélèvements fédéraux. C'est pour cette raison que l'ACPM doit trouver un modèle d'exploitation plus souple et adaptable.

Bilan de la situation en Ontario

En Ontario, près de la moitié des dates des courses ont été retranchées du calendrier cette année civile, en réaction à la réduction prévue des bourses. Certains hippodromes ont négocié des ententes de location relatives à des créneaux avec la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. En outre, certains hippodromes ont conclu des accords de financement transitoire d'une durée de deux et de trois ans qui les aideront à assumer les coûts associés à la tenue de courses de chevaux en direct. Les données relatives à la première année d'application de ces accords ont été publiées, mais aucun renseignement n'a été communiqué en ce qui a trait aux deux années suivantes.

À l'heure actuelle, les hippodromes de Windsor et de Woodstock ont fermé leurs portes, et l'avenir des autres installations, y compris celles de Sarnia et de Kawartha, demeure incertain. Le Comité de transition de l'industrie des courses de chevaux avait précédemment spéculé que seulement cinq hippodromes demeureraient en activité en Ontario dans l'avenir. Ce chiffre a également été mentionné dans un rapport préliminaire que le Comité a récemment préparé.

La diminution du nombre de dates des courses et les fermetures d'hippodromes ont déjà entraîné une réduction de la charge de travail de l'ACPM.

État d'avancement de l'initiative relative au nouveau modèle d'exploitation

Bien qu'elle élabore encore son nouveau modèle d'exploitation, l'ACPM a pris quelques mesures initiales en vue de la mise en œuvre du concept de télésurveillance. Dans les cas où aucun agent de l'ACPM n'est en poste à un hippodrome particulier, de 50 % à 70 % des événements tenus en direct à cet endroit font désormais l'objet d'une télésurveillance, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'agent présent sur les lieux pour toutes les courses en direct, comme c'était le cas dans le passé. L'adoption de cette méthode se fonde sur les changements observés dans la façon et l'endroit où les paris sont engagés. La technologie a évolué, les règlements ont changé et le nombre de façons de parier a augmenté de manière significative. Aujourd'hui, 65 % des sommes mises au Canada sur des courses de chevaux sont pariées sur des courses tenues à l'étranger. L'ACPM doit donc transformer et moderniser son modèle d'exploitation de manière à s'assurer que la surveillance du pari mutuel s'effectue de la façon la plus efficace et efficiente possible. Les agents peuvent réaliser bon nombre des tâches qui leur incombent à distance, sans se

rendre dans les hippodromes. Cette démarche comporte certes des défis, mais la direction n'entrevoit aucun obstacle insurmontable.

La vision qui sous-tend le nouveau modèle d'exploitation se fondera sur une démarche centralisée, dans le cadre de laquelle – idéalement – des agents principaux et subalternes travailleront de concert et bénéficieront de services de soutien gestionnel et administratif à pied d'œuvre. Ils feront un meilleur usage de la technologie et auront accès à des programmes de formation améliorés. Les paris ne seront pas toujours surveillés en temps réel, car nous adopterons une démarche de vérification postérieure davantage axée sur le risque et soutenue par des visites périodiques sur place. Nous mettrons également en œuvre un programme de sensibilisation des clients afin d'aider, de façon proactive, les hippodromes à se conformer à la réglementation.

Évidemment, une telle initiative ne peut se concrétiser du jour au lendemain. C'est pourquoi nous appliquerons une démarche graduelle qui nous mènera vers la mise en œuvre complète de cette vision.


L'ACPM veillera à ce que le Syndicat soit tenu informé de l'état d'avancement de l'initiative.

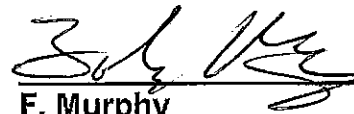
Incidence prévue sur le personnel de l'ACPM

S. Suttie décrit les diverses mesures d'économie de coûts que l'ACPM a mis en application dans le passé en réaction à la baisse des recettes, y compris la fusion de certaines régions, l'interruption de programmes et la décision de ne pas remplacer les employés qui ont pris leur retraite. L'administration centrale de l'ACPM déménagera dans des locaux à bureaux moins coûteux à la ferme expérimentale d'AAC. Des discussions sont en cours avec la Commission des courses de l'Ontario en vue du partage de locaux à bureaux. Des discussions ont également été menées avec les pouvoirs de réglementation des États-Unis relativement au partage des coûts associés à l'élaboration de systèmes et au programme de contrôle des drogues. Nous continuerons toutefois de chercher à réaliser des économies dans les activités d'exploitation et les programmes de l'ACPM.

À l'heure où la rationalisation de l'industrie se poursuit, l'ACPM doit elle aussi continuer à s'adapter. On prévoit encore des répercussions sur le personnel de l'Agence. S. Suttie s'engage à tenir le Syndicat informé à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles. Reconnaissant qu'il s'agit d'une période difficile, il rappelle qu'il s'est efforcé et continuera de s'efforcer de tenir les employés au courant par le truchement de réunions et de téléconférences, ainsi que d'envois de courriels à l'ensemble du personnel.

Prochaine réunion : Au moment approprié, lorsque nous aurons davantage d'information.


_____. Aug 9/13
S. Suttle
Directeur exécutif intérimaire
Agence canadienne du pari mutuel



F. Murphy
Premier vice-président exécutif
national
Syndicat de l'agriculture